

Pourquoi débroussailler ?

Débroussailler, c'est réduire l'intensité du feu aux abords de sa construction.

Débroussailler, c'est s'autoprotéger et protéger ses proches.

Débroussailler, c'est sauver sa maison, son jardin, ses biens.

Débroussailler, c'est protéger le milieu naturel.

Qui débrousaille et où ?

Cas 1 : zones urbaines d'un POS/PLU ou lotissements

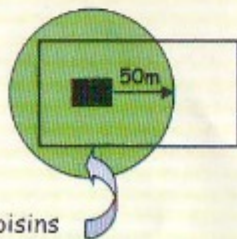
Le propriétaire du terrain a la charge du débroussaillage sur la totalité de sa parcelle, qu'elle soit bâtie ou non...



Cas 2 : autres cas

(zones naturelles d'un document d'urbanisme ou communes non dotées de document d'urbanisme)

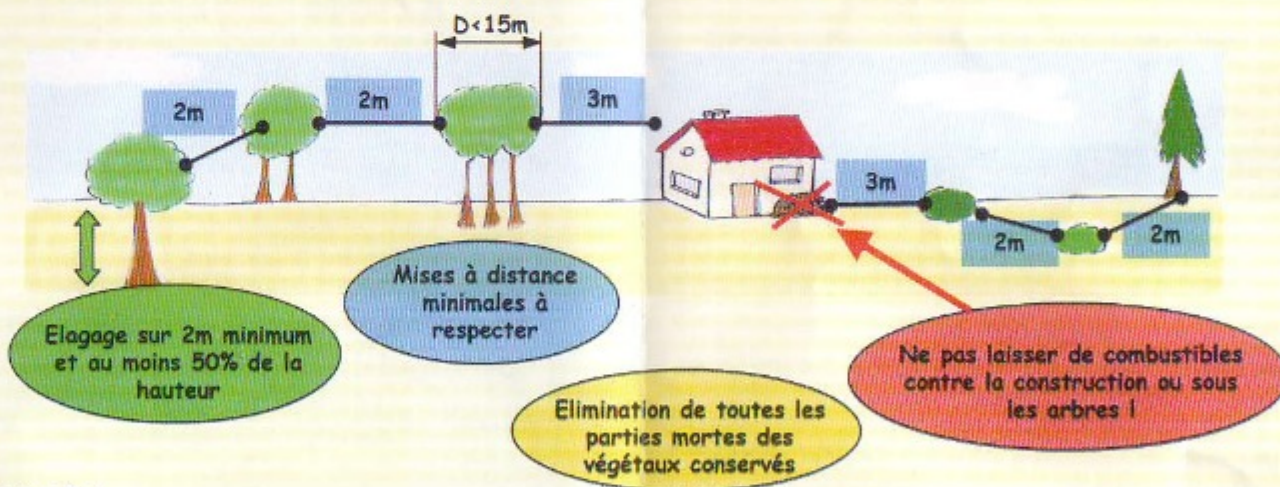
Le propriétaire de la construction a la charge du débroussaillage sur une profondeur de 50 m à partir des murs de celle-ci...



Comment débroussailler ?

Débroussailler, CE N'EST PAS tout enlever

MAIS C'EST respecter les distances de sécurité afin de garantir une discontinuité de la végétation :



Conseils :

Vous devez éliminer les végétaux coupés soit par incinération, en respectant la réglementation départementale d'emploi du feu, soit par évacuation dans une déchetterie, soit par broyage.

Un entretien annuel garantira le maintien en conformité de la zone débroussaillée et nécessitera un travail moins important que le premier débroussaillage.



En cas de feu, pensez à fermer toutes les ouvertures de votre maison et restez confinés chez vous si le feu est proche.